



Séance Officielle du 16 mars 2016

DÉLIBÉRATION N°01 - CTJ /2016

RÈGLEMENT INTERIEUR

LE CONSEIL TERRITORIAL DES JEUNES DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la délibération n° 134/2015 portant création de mise en place d'un conseil Territorial des Jeunes et de partenariat avec l'Éducation Nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- VU** le projet de règlement intérieur ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1 : Le règlement intérieur ci-annexé est adopté.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'Éducation Nationale et aux différents chefs d'établissements scolaires des collèges et du Lycée d'État Émile Letournel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté

17 voix pour
00 voix contre
00 abstention(s)
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 16
Conseillers votants : 17

Le Président





Séance Officielle du 16 mars 2016

RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL DES JEUNES

RÈGLEMENT INTERIEUR

La mise en place du Conseil Territorial des Jeunes traduit la forte volonté des élus de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon de donner aux jeunes de l'Archipel l'opportunité d'exprimer leurs besoins et leurs aspirations et de s'impliquer dans la vie locale.

Les jeunes Conseillers auront pour mission d'échanger, d'élaborer et de mettre en œuvre des projets collectifs et jouera également un rôle consultatif dans l'accompagnement des politiques publiques menées par la Collectivité Territoriale.

Suite à la séance d'installation du 27 novembre 2015, 18 jeunes ont été élus pour siéger au sein du Conseil Territorial des Jeunes :

Collège de Miquelon / 4 Sièges (2 Filles + 2 garçons)

Thalia DETCHEVERRY
Célia LEMAINÉ
Gaétan DE BANIZETTE
Clément DETCHEVERRY

Collège ST-Christophe / 4 Sièges (2 Filles + 2 garçons)

Léa CUZA
Katy LEMOINE
Livaï GOIZIOU
Ryan JUGAN

Collège d'État Émile LETOURNEL / 4 sièges (2 Filles + 2 garçons)

Elisa CECCHETTI
Emma ALLAIN
Tommy SKINNER
Enzo TANGUY

Lycée d'État Émile LETOURNEL / 6 Sièges (3 Filles + 3 garçons)

Léna BECK
Laura FOLQUET
Ellyn COSTE
Luc VICTORRI
Fabien ENNIS
Antoine BOILLIN

Dans l'optique de travailler dans de bonnes conditions, il est indispensable d'instaurer des règles de vie qui favoriseront le travail en commun.

Le projet de règlement intérieur figurant en annexe du présent rapport a pour objet également, de :

- prévoir, les principes fondamentaux de la cohabitation ;
- définir les règles applicables à la tenue des réunions du Conseil des Jeunes et de retransmission de celles-ci ;
- tenir compte de la présence des conseillers territoriaux jeunes et des animateurs par visioconférence ;
- permettre l'envoi des convocations et des dossiers par messagerie électronique.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,



Stéphane ARTANO